

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE, Thibault CALMARD.

Absent (1) : Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1) : Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 23/09/2022

10 ► MODIFICATION PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le programme de voirie 2022, validé en Conseil municipal le 08 Juillet dernier, consistait à remettre en état les voiries des villages de Sabatier, Bichelonne, les Genestoux, le Mont et une partie du village du Crozet.

Lors de ce même conseil, il a été décidé de retenir l'entreprise EUROVIA pour 57 858,00 € HT.

Il s'avère que le maître d'œuvre (ADIT) a établi un cahier des charges avec des longueurs de voirie et des quantités de matériaux erronées.

Pour pouvoir maintenir le coût des travaux estimé et transmis aux divers organismes versant les subventions, il convient d'abandonner les travaux du village de Bichelonne et de les reporter ultérieurement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide d'abandonner les travaux de remise en état de la voirie de Bichelonne afin de respecter le coût prévu

↳ autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

